Image not found or type unknown

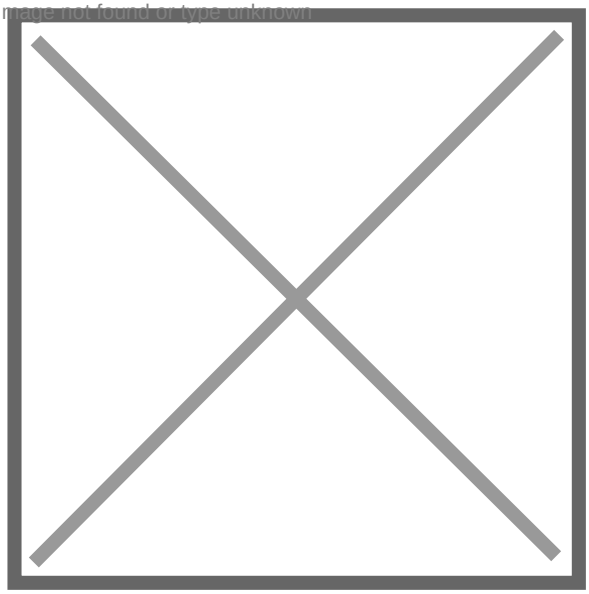

Nombre de congé " pris "

Par **laura0110**, le **12/12/2014** à **13:33**

Bonjour à tous, je suis apprenti. Et je voudrais me renseigner sur certaines choses que je ne comprend pas sur ma fiche de paie. J'ai commencer le 1er août 2014, chque mois on n'a le droit a 2hours de congés. Sur ma fiche de paie, il est marquer dans les jours pris " 2,00 " et sa tout les mois. Pourtant je ne prend aucun jours par mois, je lui en est même demander 2 en décembre elle a refuse. Je voudrais savoir si mon employeur a le droit de marquer comme quoi il son prit alors que non. J'ai fais des calcul et d'ici mais il ne restera que 5jours sur les 25. La il me reste 17jours mais a force d'ici mai il n'y aura plus que 5 jours.

Par **Lag0**, le **12/12/2014** à **13:38**

Bonjour,
Soit vous avez mal lu et il s'agit des congés acquis et non pris, soit c'est une erreur sur les feuilles de paie.

Par **laura0110**, le **12/12/2014** à **19:09**

Non non c'est bien marquer dans les congés prit : 2 et sa tout les mois.
Et dans ceux acquis sa change tout le temps. La par exemple dans congés acquuis il est marquer " 10 " dans prit " 2 " et dans reste " 8 "

Par **moisse**, le **13/12/2014** à **09:18**

Vu,
Vous employeur vous décompte 2 jours de congés déjà pris.
Ce n'est pas 2 jours par mois, mais le total des congés déjà pris.
Ensuite l'acquisition se fait à raison de 2,5 jours de CP décomptés en jours ouvrables, ou de 2,08 jours/mois décomptés en jours ouvrés.

Je me suis permis de corriger ouvrables en ouvrés...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés